

**CULTURE****Le Hangar**

Demande de subvention en investissement auprès du département du Val-de-Marne au titre de l'année 2015

**EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément aux orientations de la ville, le Hangar, lieu de musiques actuelles, offre aux jeunes apprentis musiciens ivryens, la possibilité d'un accompagnement pédagogique sous forme de cours et ateliers, de stages de musiques actuelles, de répétitions musicales et d'enregistrements en studio.

De plus, les initiatives « Fond de la cour », scène ouverte, permettent à de jeunes musiciens de faire leur première scène et les « Soirées Tremplin » permettent à des collectifs issus des cours et ateliers de faire leurs premiers pas sur scène. Les « nouvelles bulles » permettent enfin à certains groupes d'artistes en devenir l'accès à des premières parties de concerts.

Pour favoriser l'accès de tous notamment en direction des jeunes à une culture diversifiée, le Département du Val-de-Marne soutient des lieux de diffusion de musiques actuelles ou amplifiées.

Aussi je vous propose, de solliciter, auprès du Département du Val-de-Marne, une subvention en investissement d'un montant de 3 500 € qui permettra l'achat d'une console son au Hangar.

La recette en résultant sera constatée au budget communal.

## **CULTURE**

### **23) Le Hangar**

Demande de subvention en investissement auprès du département du Val-de-Marne au titre de l'année 2015

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les engagements de la ville à l'accès à la culture pour tous,

considérant que le Hangar est un lieu de diffusion de musiques actuelles qui permet en outre à de jeunes musiciens ivryens de bénéficier d'un accompagnement pédagogique en mettant à leur disposition des outils destinés à améliorer leur pratique instrumentale,

considérant le soutien apporté par le Département du Val-de-Marne à l'achat de matériel en investissement destiné aux lieux de diffusion des musiques actuelles ou amplifiées,

considérant que le Hangar répond aux critères de sélection du Département concernant l'attribution d'une subvention en investissement,

vu le budget communal,

#### **DELIBERE**

Unanimité

**ARTICLE 1 :** SOLLICITE auprès du Département du Val-de-Marne une subvention en investissement pour le Hangar au titre de l'année 2015.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

**ARTICLE 3 :** DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 NOVEMBRE 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 24 NOVEMBRE 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 NOVEMBRE 2015